

N° 712  
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

Enregistré à la Présidence du Sénat le 5 juin 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34-1 DE LA CONSTITUTION,

*visant à faire de la « parento-natalité » un principe structurant de l'action publique et du budget de la Nation,*

PRÉSENTÉE

Par Mmes Nathalie DELATTRE et Maryse CARRÈRE,

Sénatrices



## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la lutte contre le changement climatique a profondément transformé la manière dont l'État construit ses politiques publiques et ses choix budgétaires. Progressivement, l'exigence environnementale est devenue un principe transversal guidant l'action publique, l'évaluation des politiques et l'élaboration des lois financières.

Cette évolution a conduit à intégrer l'impact environnemental dans la quasi-totalité des grandes décisions publiques : fiscalité, transports, logement, industrie, énergie, aménagement du territoire ou encore investissement public.

Cette transformation était nécessaire. Elle a permis de faire émerger une logique de planification, de cohérence et d'anticipation autour d'un enjeu considéré comme vital pour l'avenir de la Nation.

Pourtant, au même moment, un autre basculement majeur s'est progressivement installé dans un silence relatif : le décrochage démographique français.

Pour la première fois depuis plus d'un demi-siècle, la France enregistre désormais davantage de décès que de naissances. Avec 644 000 naissances en 2025, contre plus de 830 000 quinze ans auparavant, notre pays connaît une chute historique de sa natalité. L'indice de fécondité, désormais proche de 1,5 enfant par femme, s'éloigne dangereusement du seuil de renouvellement des générations fixé à 2,1.

Cette évolution n'est pas une simple donnée statistique. Elle engage directement l'avenir économique, social, territorial et civilisationnel de notre pays.

Moins d'enfants, ce sont des écoles qui ferment, des territoires qui se dévitalisent, une population active qui diminue, un modèle social qui se fragilise et une souveraineté qui s'affaiblit.

Or, contrairement à certaines idées reçues, le désir d'enfant demeure présent dans la société française. Mais il se heurte désormais à des obstacles

croissants : coût du logement, précarité économique, insuffisance des modes de garde, organisation du travail peu compatible avec la parentalité, difficultés de mobilité ou encore dégradation de certains indicateurs de santé reproductive.

Face à cette situation, les réponses publiques demeurent dispersées, ponctuelles et insuffisamment structurées.

Les prestations financières et la fiscalité en faveur de la famille ne suffisent pas à encourager la natalité. Ces transferts monétaires sécurisent les trajectoires familiales et soutiennent avant tout le niveau vie plutôt qu'un nouveau projet de naissance.

Une approche plus globale et transversale est par conséquent nécessaire.

La présente proposition de résolution considère que la démographie et la natalité doivent désormais être appréhendées comme des enjeux stratégiques de long terme, au même titre que la transition environnementale.

Elle affirme que la parento-natalité doit devenir un principe structurant de l'action publique et un des axes directeurs de la construction budgétaire de l'État.

De la même manière que les politiques publiques sont aujourd'hui évaluées au regard de leur impact environnemental, elles doivent désormais être pensées au regard de leur impact démographique et de leur capacité à permettre aux Français qui le souhaitent de fonder une famille.

**Proposition de résolution visant à faire de la « parento-natalité » un principe structurant de l'action publique et du budget de la Nation**

- ① Le Sénat,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Vu le Préambule de la Constitution de 1946, notamment son dixième alinéa aux termes duquel « la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement »,
- ④ Vu le rapport d'information n° 753 (2023-2024) du 10 septembre 2024 de Mmes Annick Jacquemet et Véronique Guillotin sur « L'avenir de la santé périnatale et son organisation territoriale »,
- ⑤ Vu les données publiées par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) relatives à la baisse continue de la natalité en France,
- ⑥ Vu l'enquête Toluna Harris Interactive intitulée « Le regard et les projections des jeunes adultes sur la parentalité », réalisée pour le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) et publiée en avril 2025,
- ⑦ Vu le rapport d'information n° 2474 (17<sup>e</sup> législature) du 11 février 2026 des députés Constance de Pélichy et Jérémie Patrier-Leitus sur les causes et conséquences de la baisse de la natalité en France,
- ⑧ Vu les travaux de la chaire « Transitions démographiques, transitions économiques »,
- ⑨ Considérant que la France connaît un décrochage démographique durable marqué par une baisse historique du nombre de naissances ;
- ⑩ Considérant les conséquences économiques, sociales, territoriales et budgétaires du vieillissement de la population ;
- ⑪ Considérant que le désir d'enfant demeure présent mais se heurte à des obstacles matériels, professionnels et sociétaux croissants ;
- ⑫ Considérant que la politique familiale constitue un investissement stratégique pour l'avenir de la Nation ;
- ⑬ Considérant que les équilibres de notre modèle social, de notre système de protection sociale et de la solidarité intergénérationnelle reposent également sur le renouvellement des générations ;

- ⑭ Considérant que la transition environnementale a conduit à intégrer progressivement l'impact climatique dans l'ensemble des politiques publiques et des choix budgétaires ;
- ⑮ Affirme que la démographie et la natalité constituent désormais des enjeux stratégiques majeurs pour la souveraineté nationale ;
- ⑯ Invite le Gouvernement à :
- ⑰ – faire de la parentalité et de la natalité des priorités structurantes de l'action publique ;
- ⑱ – intégrer systématiquement l'impact démographique des politiques publiques dans l'élaboration des projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale ;
- ⑲ – construire une stratégie interministérielle de soutien à la natalité et à la parentalité articulant politique familiale, logement, travail, santé, mobilité et aménagement du territoire ;
- ⑳ – renforcer les dispositifs permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle ;
- ㉑ – développer une politique ambitieuse en matière de logement familial et de modes de garde ;
- ㉒ – faire de la santé reproductive et périnatale une priorité de santé publique ;
- ㉓ – présenter chaque année au Parlement une évaluation de l'impact démographique des politiques publiques conduites par l'État.